

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1177<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 23 septembre 2025, à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et au développement durable, Tony Leroux, le vice-recteur adjoint à la recherche, Francis Gingras ; les doyennes, les doyens : Ahlem Ammar, Geneviève Saumier, Hugo Ciaburro, Carmela Cucuzzella, Sylvie Dubois, Michel Janosz, Carl-Ardy-Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Simon De Denus, Jean-François Bouchard ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Sophie Parent, Marie-Josée Aubin, Marie Luquette ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust ; les étudiantes, les étudiants : Alexis Collette, François Latendresse, Sonia Bachelier, Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Nicole Languerand, Annik Gélinau, Chantal Bémeur, Alain Borsi (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation, Vincent Poitou ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette ; la représentante, le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Alice Belle ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Martin Guimond ; les membres diplômés : Benoît Lessard ; les observatrices, les observateurs : Stéphanie Gagnon, Michèle Glémaud

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

CONSEILLÈRE EN

GOVERNANCE : Danielle Salvail

---

CE-1177-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1176<sup>e</sup> séance tenue le 10 juin 2025
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Révision de la Politique pour le soutien aux parents aux études de l'Université de Montréal (20.21)
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 Faculté de médecine – École d'orthophonie et d'audiologie
    - Modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (2-752-1-0)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
  - 7.1 Faculté des sciences infirmières
    - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en sciences infirmières
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance régulière
10. Clôture de la séance

CE-1177-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1176<sup>e</sup> SÉANCE DU 10 JUIN 2025

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1176<sup>e</sup> séance, tenue le 10 juin 2025.

CE-1177-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1176<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1177-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Pascale Lefrançois, présente les sujets d'information suivants.

À ce jour, les données relatives aux admissions et aux inscriptions présentent des résultats stables comparativement à l'année précédente. Le nombre total d'inscriptions présente une augmentation d'une proportion de 1,7 %. Les résultats relatifs aux candidatures provenant de l'international présentent des diminutions (- 12 % pour les inscriptions ; - 21 % pour le nombre de nouvelles inscriptions). L'Université de Montréal serait moins touchée que d'autres institutions par cette diminution, mais des données comparatives ne sont pas disponibles pour le moment. Sur le nombre de Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) accordé à l'Université (soit 8 709, valides jusqu'en février 2026), une proportion de 43 % des certificats demandés a été octroyée. Un portrait des données relatives aux admissions et aux inscriptions sera présenté à la séance du 14 octobre.

La présidente mentionne des sujets d'intérêts, abordés lors d'une réunion récente de la table des vice-recteurs académiques du Bureau de coopération interuniversitaire–BCI. Notamment, on souhaitera examiner et clarifier les relations avec les ordres professionnels ainsi que préciser la portée que leur rôle devrait tenir. Le sujet de l'aide financière aux études a été abordé, dans le contexte où le Ministère souhaite revoir les modalités et les critères de cette formule, ainsi que celui du *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026*, en lien avec un souhait que le financement ainsi que les bonnes pratiques développées dans ce cadre soient maintenus. Par ailleurs, le BCI a formé un comité sur la reconnaissance des acquis et des compétences ; un forum sur ce sujet sera tenu à Québec en novembre prochain. Une intervention signalant l'impact sur certaines facultés découlant de l'abolition du Programme études-travail pour la communauté étudiante du Québec (AFE), il est mentionné que ce sujet sera abordé à la table du BCI.

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, mentionne que la page Intégrité du site de l'Université a été améliorée et comporte maintenant une section sur l'IA générative (présentant, entre autres, le guide IA des Bibliothèques, mis à jour). Le Centre de pédagogie universitaire–CPU offrira une demi-journée d'ateliers autour de l'IA en enseignement supérieur, le 21 octobre prochain. En réponse à une question, une précision porte sur l'intégration de la problématique de la teneur énergétique générée par l'utilisation de l'IAg, à la documentation produite ; cet aspect est également pris en compte par le secteur du développement durable.

CE-1177-5 Révision de la Politique pour le soutien aux parents aux études de l'Université de Montréal (20.21)  

---

2025-A0033-1177-291, 291.1, 291.2, 291.3

La présidente, Pascale Lefrançois, rappelle que lors de son adoption par la Commission des études (CE-1163-5 ; 2024-03-19), il a été prévu que la Politique pour le soutien aux parents aux études à l'Université de Montréal (20.21) soit revue au terme de deux trimestres de son application (article 8.1). Un comité *ad hoc* a été mis en place à cette fin. La présidente donne la parole à la registraire, Annik Gélinau, et à la directrice générale des Services à la vie étudiante, Nicole Languerand, pour la présentation du rapport du comité. Celui-ci fait ressortir trois constats : l'amélioration du processus de demande du statut de parent aux études (clarification de la liste des documents à soumettre ; simplification du formulaire, accompagné d'indications –ces nouvelles modalités ont été implantées) ; la nécessité de mieux faire connaître la politique à ses destinataires ainsi qu'aux unités (élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, en collaboration avec le Bureau des communications et des relations publiques–BCRP) ; la modification mineure de la politique (ajout des personnes agissant à titre de famille d'accueil dans les cas de figure possibles ; remplacement du terme *autodéclaration* par celui de *déclaration*, plus conforme à l'esprit de la politique). La présentation reporte aux documents 2025-A0033-1177-291.3 et 2025-A0033-1177-291.1 ; le document 2025-A0033-1177-291 présente le sommaire décisionnel. À la suite de cette première révision, l'article 8.1 de la politique prévoit sa révision tous les deux ans.

Une intervention porte sur la possibilité d'étendre le statut d'étudiant-parent aux parents d'enfants de 18 ans et moins, à des fins d'équité, à l'exemple de ce qui est prévu dans la politique comparable d'autres institutions, au lieu de limiter son application aux enfants de moins de 12 ans. La présidente explique que lors de l'élaboration de la politique, les politiques comparables alors existantes réservait leur application aux enfants de moins de 12 ans, visant ainsi les enfants des ordres d'enseignement préscolaire et primaire. Par ailleurs, des accommodements sont prévus par d'autres modalités ou directives pour les personnes responsables d'enfants âgés de plus de 12 ans.

La Commission reçoit le rapport du Comité *ad hoc*, et convient des modifications proposées à la politique, telles que présentées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte les modifications à la Politique pour le soutien aux parents aux études à l'Université de Montréal (20.21), conformément au document 2025-A0033-1177-291 et ses annexes.

CE-1176-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, présidente de la Sous-commission des études supérieures, présente le projet inscrit au point 6.1, assistée par la vice-doyenne aux sciences de la santé de la Faculté de médecine, Chantal Bémour.

CE-1177-6.1 Faculté de médecine – École d’orthophonie et d’audiologie  
- Modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie  
- (2-752-1-0)  

---

2025-A0033-1177-280, 280.1

Le projet de modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (MPO) a été présenté et étudié lors de la dernière séance (CE-1176-6.3 ; document 2025-A0033-1177-280), et son adoption a alors été reportée. Des préoccupations portaient sur la modification aux conditions d’admission (comportant de nouveaux préalables), en regard de la reconnaissance d’équivalences pour les étudiantes et les étudiants du programme de Baccalauréat en neurosciences cognitive (orientation Neurolinguistique) de la Faculté des arts et des sciences, pour les cohortes admises avant l’automne 2027. Considérant que le processus d’admission allait débiter au 1<sup>er</sup> août 2025, la Faculté de médecine a adopté, par délégation en date du 30 juin 2025, des modifications aux conditions d’admission (document 2025-A0033-1177-280.1). Par ailleurs, la Faculté a fait part de son ouverture à discuter de voies de passage au programme de MPO pour le programme mentionné de la FAS ; notamment, des cours déjà inscrits dans le parcours de formation de ce programme pourraient être recommandés pour l’admission au programme de MPO, et des démarches menées en collaboration portent sur l’identification d’ajustements à apporter aux contenus de certains cours, et sur les modalités et les enjeux de communication des nouvelles conditions d’admission. La Commission félicite les facultés concernées pour ces démarches de collaboration.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l’unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (2-752-1-0), à l’École d’orthophonie et d’audiologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2025-A0033-1177-280.

CE-1177-7 Processus institutionnel d’évaluation des programmes : plans d’action  
facultaires  

---

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et au développement durable, Tony Leroux, président de la Sous-commission d’évaluation des programmes, présente le plan d’action inscrit au point 7.1, assisté par la doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Sylvie Dubois.

CE-1177-7.1 Faculté des sciences infirmières  
- Plan d’action préparé dans le cadre de l’évaluation périodique des  
programmes de cycles supérieurs en sciences infirmières  

---

2025-A0033-1177-292, 292.1

L’évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en sciences infirmières a portée sur les microprogrammes en Leadership et gestion des services infirmiers (2-630-6-3) et en Développement de la pratique infirmière (2-630-6-4), et sur les programmes de Maîtrise (2-630-1-1) et de Doctorat (3-630-1-0) en sciences infirmières. Le plan d’action préparé dans le cadre de l’évaluation signale les forces de ces programmes quant à leur pertinence sociale et scientifique ; à la qualité de l’enseignement et de l’encadrement ; à la pertinence de l’utilisation de tableaux de bord et d’analyses de données dans la gestion de programme ; à l’expertise reconnue du corps professoral. Des éléments à analyser pour modulation ou amélioration portent sur la complémentarité entre les compétences

disciplinaires développées et les besoins émergents du marché associé au secteur de la santé, ainsi qu'entre les contenus de cours ; sur l'adéquation des stratégies de recrutement et d'outils de cheminement ; sur l'amélioration des modalités de communication ; sur la disponibilité de lieux d'échange avec les milieux cliniques et la définition de modalités de réseautage. Répondant aux recommandations découlant de ces constats, le plan d'action identifie six objectifs, dont la production de référentiels de compétences ; l'actualisation des programmes de Maîtrise et de Doctorat ; la mise à jour des mécanismes de soutien à la réussite et l'établissement d'un tableau de bord intégrant des indicateurs de performance de ces mécanismes. Un enjeu est lié à la vétusté des locaux occupés par la Faculté, affectant négativement l'expérience étudiante et freinant les mesures de développement ou d'amélioration. La présentation reportée au document 2025-A0033-1177-292 ; le document 2025-A0033-1177-292.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

On souligne la qualité du soutien assuré par le Bureau de la promotion de la qualité au cours du processus d'évaluation, ainsi que l'apport d'autres services consultés (VRAÉÉ, BAPI, Bureau du registraire). Sur la disponibilité d'une ressource en gestion du changement, il est mentionné que cet élément est pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action (en collaboration avec la Direction des ressources humaines). Sur le développement des compétences transversales et des outils qui s'y rattachent, on signale le rôle d'appui pouvant être exercé par les Études supérieures et postdoctorales–ESP, notamment dans la définition d'outils ou dans le partage d'outils déjà développés aux ESP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des sciences infirmières, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en sciences infirmières, conformément au document 2025-A0033-1177-292.

CE-1177-8 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1177-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 14 octobre 2025, à 14 heures.

CE-1177-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 heures 50.

Adopté le 14 octobre 2025, délibération CE-1178-2.

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot